



INFORMATIONS SUR LES ENGAGEMENTS EN CHAMPIONNATS DE FRANCE (SAISON 2023-2024)

Thématique :	<input type="checkbox"/> Présidence <input type="checkbox"/> Administration et Finances <input type="checkbox"/> Haut Niveau <input type="checkbox"/> Formation & Emploi <input type="checkbox"/> Marque	<input type="checkbox"/> Clubs et Territoires <input checked="" type="checkbox"/> Pratiques Fédérales <input type="checkbox"/> Affaires juridiques et Institutionnelles <input type="checkbox"/> 3x3
Destinataires :	<input type="checkbox"/> Comités <input type="checkbox"/> Ligues <input type="checkbox"/> Ligues et Comités	<input checked="" type="checkbox"/> Ligues, Comités et Clubs <input type="checkbox"/> CTS
Nombre de pièces jointes : 1		
<input type="checkbox"/> Information <input checked="" type="checkbox"/> Echéance de réponse : jeudi 29 juin 2023 inclus		

1/ Engagements en Championnats de France

Les associations sportives devant participer à un Championnat de France lors de la saison 2023 - 2024 ont l'obligation de saisir et valider leur engagement via Internet.

Où ?

Sur FBI, vous devez aller dans l'onglet « Compétitions » puis « Engagements ». Lien vers FBI V2 : <http://extranet.ffbb.com/fbi/connexion.do>

L'accès à FBI V2 est aussi disponible sur le site de la FFBB : www.ffbb.com dans l'onglet FFBB puis FBI – Extranet.

Quand ?

Du lundi 19 juin à 14h00 au jeudi 29 juin 2023 inclus.

Comment ?

Avec l'aide du code d'accès du club.

Vous trouverez en pièce jointe la notice explicative. Nous vous remercions de bien vouloir la lire attentivement avant de renseigner le dossier d'engagement car des modifications ont été apportées.

En cas de modification du correspondant principal par rapport à la saison 2022 – 2023, nous vous remercions de bien vouloir effectuer la modification auprès du Comité Départemental/Territorial au plus vite.

Pour les associations sportives ne souhaitant pas être en Championnats de France la saison prochaine, nous vous remercions de bien vouloir en informer le plus rapidement possible la Commission Fédérale 5x5 (courrier signé du(de la) Président(e) à envoyer à sportive@ffbb.com et par courrier postal avec accusé de réception à FFBB – Service 5x5 – 117 rue du Château des Rentiers – 75013 PARIS), la Ligue Régionale et le Comité Départemental/Territorial.

2/ Société et Mixités

La Fédération Française de BasketBall est fortement engagée ainsi que l'ensemble de son réseau, sur la lutte contre les incivilités (sur, et en dehors du terrain), et sur le respect des acteurs de la rencontre. Ces axes sont repris dans le plan global FFBB 2024 « Société et Mixités » qui vise à un basket sans violence, sain, laïque, performant socialement, mixte, responsable et respectueux.

Au moment d'engager votre (vos) équipe(s) en championnat de France, la FFBB vous rappelle qu'elle a créé des campagnes de sensibilisation qu'elle met à votre disposition pour vous aider à décliner des actions sur et en dehors des terrains.

Campagnes citoyennes :

- Des visuels sous forme de fichiers numériques directement utilisables auprès d'un prestataire pour l'impression
- D'animations LED de ces campagnes (Un supporter / Une différence)
- D'une appli "Un supporter" disponible sur demande auprès du Pôle Clubs & Territoires



Les modalités de mise à disposition de ces outils se trouvent dans la note fédérale : [2023-02-03 4-PCT-SMs-Lutter contre propos Racistes-VFIN.pdf](#)

Vous pouvez également retrouver les informations de la Commission Fédérale Société & Mixités dans l'espace projet de eFFBB.

Demander la création d'un projet

EXTRANET EFFBB - FORMATION EFFBB

TOUS LES PROJETS

LES PROJETS

Retrouvez ici l'ensemble des espaces projets actifs mis à disposition des utilisateurs eFFBB. Les projets comportant l'icône rouge sont des espaces ouverts consultables par tous ; les projets présentants marqués d'un cadenas sont des espaces fermés dédiés à l'usage de membres habilités.

Vous aussi, vous menez une réflexion, souhaitez lancer un nouveau chantier, avez le souhait de mettre en place un espace de collaboration avec des membres privés, merci de remplir le formulaire ci-dessous, en précisant la nature de votre projet, sa vocation, les utilisateurs que vous souhaitez y voir contribuer, ainsi que la thématique auquel le raccrocher. Toutes les demandes feront l'objet d'une étude, et dès accord, nous créerons un espace sécurisé qui vous sera mis à votre disposition, comportant une gestion de tâches, un calendrier projet, une base documentaire et un forum : autant d'outils pour vous permettre de mieux interagir avec votre communauté projet.

Vous appréciez les échanges de type chat, vous êtes à l'aise avec l'esprit Microsoft, alors complétez votre usage de notre espace collaboratif avec l'application Teams, accessible tout simplement en cliquant sur l'icône ci-dessous. Créez votre équipe en toute autonomie, structurez votre projet comme vous le souhaitez, organisez votre espace de collaboration comme bon vous semble ; Teams, est la nouvelle solution collaborative de Microsoft pour faciliter et renforcer la communication avec les membres de eFFBB.

EXTRANET EFFBB - Formation EFFBB

Teams

Société & Mixités

Passe Sport

Relations Clubs / Clubs

Office de Licence

PSF

E-MARQUE

Département e-Marque V2

Etat CD FFBB 2020-2024

3/ Contraintes pour l'établissement des calendriers

Un mode opératoire unique de transmission des contraintes des clubs est mis en place. Aucune demande reçue par mail, par courrier ou par quelconque intermédiaire que ce soit ne sera prise en compte. Nous invitons les clubs à poser en une seule fois l'ensemble de leurs demandes sur le formulaire d'engagement. Seules les contraintes indiquées sur le formulaire d'engagement seront prises en considération.

Lorsque vous avez des contraintes de dates, nous vous remercions de bien vouloir nous indiquer les dates et non les journées concernées.

ATTENTION : Pour les clubs souhaitant le couplage de rencontres de Championnat de France où le jour, l'horaire et le lieu sont identiques, l'association sportive recevante doit prendre toutes les dispositions pour proposer des aménagements. Elle doit ainsi prévoir une salle pour chacune des équipes en cas de refus du club adverse.

4/ Statut du Technicien

Le statut du technicien (niveau de qualification minimum des membres de votre staff technique, formation continue, revalidation) est suivi par la Commission Fédérale des Techniciens (CFT) de la FFBB. Conformément au règlement, la Commission Fédérale des Techniciens suit la situation de chaque club engagé en championnat de France :

- L'entraîneur doit être **titulaire** au minimum du diplôme requis lors de l'engagement de l'équipe. Cependant une modification peut être apportée lors de la déclaration du staff.
- Le club a obligation d'envoyer sa déclaration de staff (disponible dans les éditions de FBI à partir du mois d'Août) 15 jours avant le début du championnat. Transmission par courriel ou par courrier à la Commission Fédérale des Techniciens.
- Le club doit signaler immédiatement toute modification de son staff technique par courriel statutentraîneur@ffbb.com
- **A mi-saison**, la Commission Fédérale des Techniciens prononce les pénalités en cas de manquement au statut du technicien.
- **En fin de saison**, la Commission Fédérale des Techniciens prononce les pénalités en cas de manquement au statut du technicien sur la deuxième phase du championnat.
- Les décisions de la Commission Fédérale des Techniciens peuvent faire l'objet d'un recours auprès de la Commission Fédérale des Techniciens qui dans ce cas se réunit en formation collégiale.
- **Le club doit s'assurer que les entraîneurs salariés du club disposent d'une carte professionnelle à jour.**

La Commission Fédérale des Techniciens se tient à la disposition des clubs pour tout questionnement ou demande de précisions à formuler par courriel à statutentraîneur@ffbb.com.

5/ Salles

Dans un souci d'uniformité et d'équité sportive, l'ensemble des groupements doit impérativement être en totale conformité avec le règlement avant la reprise du championnat pour la saison 2023 – 2024. Dans le cas contraire, ces groupements sportifs ne pourront accueillir leur(s) adversaire(s) et devront se déplacer sur un équipement répondant à ces dispositions réglementaires ainsi qu'à l'ensemble du règlement des salles et terrains en rapport avec leur niveau de compétition.

Pour rappel : Si des renseignements sont erronés dans FBI ou si votre salle ne répond pas à la réglementation en vigueur, merci de bien vouloir contacter votre Comité Départemental/Territorial.

6/ Droits d'engagement et Forfaits Fédéraux

- Championnats de France Seniors

La saison prochaine les clubs évoluant en Championnats de France Seniors paieront leur forfait engagement selon les dispositions financières adoptées par le Comité Directeur du 21 avril 2023. A savoir, 20% par chèque, par virement ou via le paiement en ligne, et le solde par prélèvement bancaire en 8 mensualités à compter du mois de septembre 2023 jusqu'au mois d'avril 2024 (le 15 de chaque mois).

Votre engagement pour la saison 2023 - 2024 ne pourra être validé que si les deux conditions suivantes sont remplies :

1. Envoi d'un chèque ou réception d'un virement ou d'un paiement en ligne d'un montant représentant 20% du total forfait/engagement,
2. Dépôt sur FBI de l'autorisation de prélèvement dûment remplie et signée (accompagnée d'un RIB en cas de changement de domiciliation bancaire).

Nous vous précisons également que tout incident de paiement fera l'objet d'une pénalité financière correspondant à 100% du montant rejeté dans la limite de 20€.

Si vous n'avez pas changé de RIB, nous vous remercions de bien vouloir cocher la case « *Coordonnées bancaires identiques à la saison dernière* ». Dans le cas contraire, merci de ne rien cocher et de nous fournir votre nouveau RIB avec le dépôt de l'autorisation de prélèvement.

- Championnats de France Jeunes

Les clubs évoluant en Championnats de France Jeunes doivent régler la totalité des frais d'engagement à l'engagement de l'équipe.

7/ Feuille de marque électronique (e-Marque V2)

La feuille de marque électronique (**e-Marque V2**) est obligatoire pour **toutes les compétitions (Coupes de France et Championnats de France) organisées par la FFBB.**

L'ensemble des documents relatifs à la mise en place de l'e-Marque sont à consulter sur le site Internet de la FFBB dans l'onglet « FFBB » / « OTM » / « e-Marque » (<http://www.ffbb.com/ffbb/officiels/otm/e-marque>).

La définition d'un responsable e-Marque est obligatoire au moment de l'engagement. La mission principale de celui-ci est d'assurer le lien entre les intervenants e-Marque dans leur club (OTM association recevante ou OTM désignés) et les instances fédérales afin de faciliter la communication entre la Commission Fédérale 5x5 et les clubs engagés en Championnat de France. Ils sont censés connaître le fonctionnement de l'application, avoir accès à l'ordinateur en cas de besoin, connaître la version du logiciel qui y est installée... Ils sont également censés être les destinataires des correspondances liées à l'e-Marque au niveau opérationnel (nouveautés, consignes, informations...) émises par la FFBB.

Ils n'ont pas de « mission officielle » au sens communément admis, c'est pourquoi leur présence aux rencontres n'est pas nécessaire.

Ce correspondant est obligatoire mais peut être modifié à tout moment au cours de la saison sportive. En cas de changement, nous vous remercions de bien vouloir envoyer un mail à sportive@ffbb.com.

8/ Chartes d'engagements (NF1, NF2, NF3, PNF, NM2, NM3 et PNM)

En ce qui concerne les chartes d'engagements des groupements sportifs, le Bureau Fédéral de la FFBB vous informe que celles-ci demeurent une condition d'engagement des clubs de NF1, NF2, NF3, PNF, NM2, NM3 et PNM pour la saison 2023 - 2024. De ce fait, les chartes d'engagements devront être signées par chaque président(e) et retournées dans le même temps que le dossier d'engagement du club.

Si la charte d'engagements n'est pas transmise avec le dossier d'engagement, alors le club ne sera pas engagé dans une compétition Championnat de France / Pré-Nationale pour le motif suivant : refus d'engagement.

Pour votre information, les chartes d'engagements des joueurs/ses constituent, de nouveau sur la saison 2023 - 2024, une condition de participation pour évoluer dans les divisions citées ci-dessus.

Pour toute question concernant la charte d'engagement, nous vous invitons à envoyer un mail à chartesengagements@ffbb.com.

9/ Modifications réglementaires

Concernant les modifications réglementaires, nous vous invitons à lire les PV des Comités Directeurs de la saison 2022 - 2023 (<http://www.ffbb.com/ffbb/dirigeants/sinformer/pv> ou dans eFFBB).

10/ Rappel : Qualification en Trophées Coupe de France Seniors F et M

Les engagements des équipes de Championnat de France ne sont pas automatiques pour les Trophées Coupe de France Seniors Masculins et Féminins (saison 2023 - 2024). Ils se font sur la base du volontariat pour toutes les équipes.

Les clubs de Championnats de France NM3, NM2, NF3, NF2, NF1 et les Espoirs souhaitant se qualifier pour les Trophées Coupe de France doivent prendre contact avec leur Ligue Régionale pour participer aux Coupes Territoriales Qualificatives.

Les formules des Coupes de France ont été validées lors du Bureau Fédéral de juin 2023 (cf. Note du 09 juin 2023).

11/ Coupes de France U18F et U17M

Les engagements des équipes de Championnat de France Jeunes ne sont pas automatiques pour les Coupes de France U18F et U17M (saison 2023 - 2024). Ils se font sur la base du volontariat pour toutes les équipes (cf. Note du 08 juin 2023).

Les engagements des équipes de Centre de Formation agréé ou Centre d'Entraînement labellisé évoluant en Championnats de France Jeunes devront se faire au plus tard le 30 juin 2023 midi auprès de la Commission Fédérale 5x5 (cf. Note du 07 juin 2023). Ces équipes seront qualifiées directement pour la phase Nationale.

Les clubs de Championnats de France, hors équipes issues d'un Centre de Formation agréé ou d'un Centre d'Entraînement labellisé, souhaitant se qualifier pour les Coupes de France U18F et U17M doivent prendre contact avec leur Ligue Régionale pour participer aux Coupes Territoriales Qualificatives.

Il devra y avoir **au maximum une équipe engagée par groupement sportif**. Cet engagement est gratuit.

Nous vous rappelons que les équipes engagées en Nationale Masculine U18 Elite et en Coupe de France U17M évolueront selon les règles de participation et avec les licences admises dans le Championnat de France NMU18 Elite, à l'exception des joueurs de la catégorie d'âge U18M qui ne pourront prendre part à la Coupe de France U17M.

13/ Points divers

Le calendrier général de la saison 2023- 2024 est téléchargeable sur le site Internet de la FFBB : <http://www.ffbb.com/ffbb/calendriers-clubs>.

La diffusion de la composition des poules et des calendriers des Championnats de France est prévue avant le 4 août 2023.

Contact :

Tel : 01.53.94.25.42

E-mail : sportive@ffbb.com

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Alain SALMON Président de la Commission Fédérale 5x5	Sébastien DIOT Directeur du Pôle Pratiques Fédérales	Thierry BALESTRIERE Secrétaire Général
Référence	2023-06-19 5-CF5x5 Note Informations sur les engagements en Championnats de France (Saison 2023 – 2024) – VFIN	